



Repartition part vente maison

Par **Maecaro**, le **02/08/2019** à **19:19**

Bonjour mon père décédé l'an dernier laissant une maison à ma mère et moi. La succession est close et la maison sous compromis pour vente dans peu de temps. Ma question est si l'âge révolu pour la répartition des parts... Ma mère est née le 04 septembre 1937. La vente est de 190000 euros. La part usufruit sera t-elle de 30 ou 20% si la vente se fait le 17 août ?

Merci de votre aide. Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/08/2019** à **20:27**

Bonjour
81 ans révolus, 20 %...